

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.10.2024

Révision: 09.10.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit Saturateur HK 3en1 / Lasure HK 3en1****Code du produit** 2250-2256; 2260-2264; 2266; 2268; 2292; 2267; 2297**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur :**

Producteur:

Remmers GmbH

Bernhard-Remmers-Str. 13

D-49624 Lönigen / Allemagne

tel: +49 (0) 5432/83-0

fax: +49 (0) 5432/3985

Fournisseur France:

Remmers SAS

30 B Rue Pierre et Marie Curie

FR-35500 Vitré

Téléphone:+33 (0)2 99 75 93 29

Fournisseur Belgique:

Remmers BVBA

Bouwelven 19

B-2280 Grobbendonk

Téléphone: +32 (0) 14 84 80 80

Télécopieur: +32 (0) 14 84 80 81

Service chargé des renseignements :

Remmers GmbH - Tel.: (+49)5432/83-0 - info@remmers.de

Remmers SAS: +33 (0)2 99 75 93 29 - info@remmers.fr

Remmers BVBA - Tel. 014 84 80 80 - info@remmers.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Antipoisons: Tel: 0032 70-2450245 (Un médecin vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.)

Belgisch Antigifcentrum - Tel.: 070-2450245 (24 uur per dag en 7 dagen per week)

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

French / Flemish / German: +32 2808 3237

within USA and Canada: 1-800-424-9300

outside USA and Canada: 001-703-527-3887

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.10.2024

Révision: 09.10.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit Saturateur HK 3en1 / Lasure HK 3en1

(suite de la page 1)

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Attention, s'il vous plaît! Ce produit peut provoquer une auto-inflammation du matériau, tel que des brosses ou des textiles, si contaminé par le produit. Ces matériaux et textiles doivent être plongés dans l'eau après utilisation et avant le traitement des déchets. Ne pas utiliser ce produit dans les cabines d'application, s'il existe des revêtements NC ou PUR sont également utilisés, car des auto-allumages retardés sont possibles!

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers [% w/w]:		
Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39-XXXX	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ----- Asp. Tox. 1, H304, EUH066	≥40-<50%
Numéro CE: 920-360-0 Reg.nr.: 01-2119448343-41-XXXX	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques ----- Asp. Tox. 1, H304	≥20-<30%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥2,5-<5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.10.2024

Révision: 09.10.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit **Saturateur HK 3en1 / Lasure HK 3en1**

(suite de la page 2)

CAS: 112926-00-8 Numéro CE: 601-214-2 Reg.nr.: 01-2119379499-16-XXXX	amorphous silica (silica gel, precipitated silica) substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥0,25-≤0,5%
CAS: 55406-53-6 EINECS: 259-627-5 Numéro index: 616-212-00-7	butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle Acute Tox. 3, H331; STOT RE 1, H372; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≥0,25-≤0,5%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60-XXXX	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥0,1-≤0,25%
CAS: 78-83-1 EINECS: 201-148-0 Numéro index: 603-108-00-1 Reg.nr.: 01-2119484609-23-XXXX	isobutanol Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	≥0,1-≤0,25%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

après inhalation : En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

après contact avec la peau : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

après ingestion : Demander immédiatement conseil à un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas la pénétrer dans l'égout, ni dans les eaux.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.10.2024

Révision: 09.10.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit **Saturateur HK 3en1 / Lasure HK 3en1**

(suite de la page 3)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane	
VLEP (France)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³ C2
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
CAS: 112926-00-8 amorphous silica (silica gel, precipitated silica)	
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³ précipités
CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol	
VLEP (France)	Valeur à long terme: 308 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 308 mg/m ³ , 50 ppm D;
CAS: 78-83-1 isobutanol	
VLEP (France)	Valeur à long terme: 150 mg/m ³ , 50 ppm
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 154 mg/m ³ , 50 ppm

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions. Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

Protection respiratoire : non nécessaire.

Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique

liquide

Couleur :

Divers, selon l'encrage

Odeur :

De type solvanté

Seuil olfactif:

Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.10.2024

Révision: 09.10.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit **Saturateur HK 3en1 / Lasure HK 3en1**

(suite de la page 4)

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :	0,6 Vol %
supérieure :	7 Vol %
Point d'éclair :	>60 °C
Température d'inflammation :	non applicable
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Viscosité :	
Viscosité cinématique à 20 °C	16 s (DIN 53211/4)
dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau :	non ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,85 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	
Aspect:	
Forme :	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Test de séparation des solvants :	< 3 %
VOC EU	< 400 g/l
Teneur en substances solides :	36,0 %
Modification d'état	
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.10.2024

Révision: 09.10.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit **Saturateur HK 3en1 / Lasure HK 3en1**

(suite de la page 5)

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcane, cycliques, <2% aromatiques

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarque : Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.10.2024

Révision: 09.10.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit **Saturateur HK 3en1 / Lasure HK 3en1**

(suite de la page 6)

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès déversement d'une quantité minimale dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Recommandation : Ne pas laisser pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Elimination conformément aux prescriptions légales.
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
--	-------

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
---	-------

14.3 Classe(s) de danger pour le transport DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
--	-------

14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
--	-------

14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
--	-----------------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
---	-----------------

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
--	-----------------

"Règlement type" de l'ONU:	néant
-----------------------------------	-------

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches techniques" relatives aux spécifications de livraison.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.10.2024

Révision: 09.10.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Nom du produit **Saturateur HK 3en1 / Lasure HK 3en1**

(suite de la page 7)

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul**Service établissant la fiche technique :** Département Sécurité des produits / EHS**Numéro de la version précédente:** 15**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3